

COMMUNE DE HAUSSONVILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 08 DECEMBRE 2020

Convocations faites le
02/12/2020
Délibération affichée le
11/12/2020

N° Délib : 41/2020

OBJET : DEVIS DAE

L'an deux mil vingt, le 08 décembre 2020, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : GOGUET Audrey – GREGOIRE Hubert – JUNGER Mathieu – KREITER Pascal – NICOT Kévin – ROUYER Gilbert – SIMANSKI Yolande

Étaient absents excusés : CANILLAS Benjamin - CLERC Myriam - SERGENT Nicolas -

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, **Monsieur Gilbert ROUYER** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle l'obligation d'installer un défibrillateur à partir du 1^{er} janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4.

Il propose l'installation du défibrillateur actuel en façade de l'immeuble mairie et salle polyvalente sachant que les deux ERP sont distants de 160 mètres et d'indiquer son emplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de Cardio Pulse de 529,00 euros HT (Armoire de sécurité extérieure en libre d'accès).

Le Maire :
Christian BOUCAUD